



2 jours (14 heures)



Initiale

MANUTENTION ET LEVAGE

Autorisation de conduite Engin de chantier – Catégorie 1 à 10

2 jours soit 14 heures de formation (7 h théorique et 7 h pratique).



OBJECTIFS

- Connaître et respecter la réglementation R472, les documents à présenter lors des contrôles, les rôles des différents organismes, les dangers des différents engins de chantier
- Connaître les rôles et responsabilités : du chef d'équipe, du chef de chantier et du conducteur de travaux
- Circuler avec maîtrise sur les différents sols

PRE-REQUIS

- Être déclaré apte à la conduite de chariots élévateurs par la médecine du travail
- Français : Lu, écrit et parlé

PUBLIC

- Toute opérateur et/ou cariste confirmé ou non se voyant dans l'obligation professionnelle de valider une autorisation de conduite pour l'utilisation d'un engin de travaux public en entreprise.

Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter au mieux à votre situation.

CONTENU

- Introduction
- Les risques liés aux travaux de chantiers
- Les différents types d'engins de chantier
- Dispositions générales de sécurité
- La stabilité des engins, circuler avec la maîtrise des différents sols
- Maîtriser le changement et le déchargement sur le porte engin
- Respecter les règles et panneaux de circulation
- La réglementation relative aux engins de chantier
- Les consignes d'utilisation et de sécurité
- Les différents contrôles techniques
- Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques

➤ MOYENS PEDAGOGIQUES

- Powerpoint avec le déroulement des différentes étapes du programme
- Exercices formatifs

Aucun support post-formation est remis aux participants.

➤ TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- Stage en face à face en groupe de maximum 6 personnes
- Intervention directe du formateur en cas de besoin (application/correction d'exercices des cas directs)
- Cours théoriques en sécurité et réglementation
- Conduite d'un engin de Tp

➤ SUIVI

- Évaluation fin de formation à travers un contrôle des connaissances
- Attestation de fin de formation
- Validation d'une autorisation de conduite